



Désignation de normes techniques concernant les appareils à gaz en vertu de la loi fédérale sur la sécurité des produits et l'ordonnance sur les appareils à gaz

1. Contexte

- 1.1. En vertu de l'art. 6 de la loi fédérale du 12 juin 2009 sur la sécurité des produits (LSPro)¹ et de l'art. 5 de l'ordonnance du 25 octobre 2017 sur les appareils à gaz², le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) est habilité à désigner les normes techniques qui permettent de concrétiser les exigences essentielles en matière de santé et de sécurité concernant les appareils à gaz. Il désigne dans la mesure du possible des normes harmonisées au niveau international. Les exigences essentielles sont présumées satisfaites si les normes désignées sont appliquées.
- 1.2. Conformément à l'art. 13 du règlement (UE) 2016/426³, la Commission européenne a désigné des normes techniques dans la publication au Journal officiel de l'UE (JO) suivante:

sa décision d'exécution (UE) 2024/224 de la Commission du 10 janvier 2024 concernant les normes harmonisées relatives aux appareils brûlant des combustibles gazeux élaborées à l'appui du règlement (UE) 2016/426 du Parlement européen et du Conseil, JO L du 12.1.2024, p. 1.

2. Désignation de normes européennes

- 2.1. Le SECO désigne par la présente les normes techniques désignées dans la publication de l'UE conformément au point 1.2.
- 2.2. La désignation de normes harmonisées ne comprend pas l'avant-propos national, les annexes nationales ni les éléments similaires.

3. Consultation et obtention

- 3.1. Les normes désignées peuvent être consultées gratuitement ou obtenues contre paiement auprès de l'Association suisse de normalisation, Sulzerallee 70, 8404 Winterthour, www.snv.ch.

¹ RS 930.11

² RS 930.116

³ Règlement (UE) 2016/426 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant les appareils brûlant des combustibles gazeux et abrogeant la directive 2009/142/CE, version du JO L 81 du 31.3.2016, p. 99.

- 3.2. Une liste consolidée des normes techniques désignées figure à l'adresse www.switec.info. Cette liste est purement informative et n'a pas d'effets juridiques.

6 février 2024

SECO – Direction du travail
Sécurité des produits:

Laura Zilio